

Consensualisme vs Décentralisation au Liban Vers Où: Peuvent-ils coexister ou l'un est une négation de l'autre? Étude en perspective comparée

Sana Saad*

INTRODUCTION

La dialectique du système consensuel dans les sociétés multiples et l'État central existe dans toute l'humanité, entre des États qui ont obtenu leur indépendance de la domination coloniale ou du mandat, héritant des caractéristiques, voire des structures administratives, et entre la continuation d'États sans moderniser les lois au plus près de la population, de nouveaux besoins ont surgi, des propositions prévalent, avec l'émergence d'une démocratie de proximité⁽¹⁾, le Liban en est l'exemple évident, État central, unifié, démocratique et pluraliste, doté d'un système consensuel avec centralisation excessive et d'une spécificité locale. La société libanaise diversifiée, formée en fonction de contextes culturels et géographiques régionaux, souffre de crises parmi ses

composantes en raison de la faiblesse de l'État et de son incapacité à gérer un pluralisme communautaire craignant le bouleversement d'équilibre de ses droits acquis. La crise a atteint son paroxysme avec des appels à la décentralisation et même au fédéralisme, mais le séparatisme n'a pas eu lieu, et le Liban est toujours uni malgré les exigences apparentes et cachées de la nécessité de la division, la décentralisation sera-t-elle mise en œuvre par consensus, l'idée de séparation prévaudra-t-elle et le Liban se désintégrera-t-il à l'avenir, ou restera-t-il une société pluraliste exposée de temps à autre à des crises internes.

Étant donné que l'expérience a montré qu'aucune agence centrale n'est en mesure de gérer seule les ressources de l'État et de fournir des services, aujourd'hui, le Liban semble prêt

(*) Chercheure en Relations Internationales.

(1) Nécessitant réformes constitutionnelles et électorales, réglementation, transformation des appareils étatiques et de l'action publique, où en sommes-nous; Est-ce que les gouvernements seront gérés par des I. A. dans la prestation de services publics, réduisant la bureaucratie, pour renforcement structures locales par coopération entre autorités centrales et régionales, la panacée du consociationalisme, ou consociativisme démocratie de concordance, rationalisation dans les États unitaires à décentralisation administrative, avec consensus et flexibilité dans la prise de décision et l'action dans régions et périphéries sans revenir au centre. selon <https://www.lawinsider.com/dictionary/administrative-decentralisation>

à restructurer l'administration obsolète et accorder aux autorités locales des pouvoirs et tâches plus étendus. Certains considèrent que le Liban sera en mesure d'y parvenir puisque la décentralisation ne fait que simplifier les transactions des citoyens sans les désengager de l'État central. Néanmoins d'autres croient que l'incompétence d'éviter l'exclusivisme, la confusion entre structure étatique unifiée et fédéralisme, rendra difficile le consensus sur participation des plus larges catégories de libanais⁽²⁾ à la prise de décisions dans la gestion de leurs affaires. Toutefois, prenant en considération les deux points de vue, le Liban peut-il rattraper la tendance mondiale tout entière, qui a corrigé l'hypercentralisation de l'État moderne et rétabli une répartition équitable sous la justice sociale et de l'égalité des chances? Qu'est-ce que la décentralisation administrative? Quel est le rôle du système de consensus à cet égard? Le Liban peut-il concrétiser la décentralisation et la consolider à tous les niveaux sans consensus national considérable? Pourquoi la décentralisation n'a jamais réussi à se matérialiser au Liban?

Dans cet essai, nous discutons des enjeux d'un nouveau système de gouvernance administrative élargie, puis nous cherchons de percevoir comment le Liban pourrait les surmonter pour atteindre la formule pertinente⁽³⁾ consensuellement, participativement, et représentativement⁽⁴⁾, en essayant de répondre aux questions soulevées.

Pour ce faire,

On a divisé cet essai en deux parties. Partie I comprend le système consensuel libanais et la gouvernance au Liban, englobe dans chapitre I

définition des concepts, genèse et particularités, traite sous chapitre II la relation entre consensualisme et décentralisation et son impact sur l'unité nationale, tandis que la Partie II expose gérer fédéralisme des confessions, des municipalités, territorialité, indique sous chapitre I les dimensions de la décentralisation administrative dans un État unifié, alors que le chapitre II élucide opter le meilleur choix d'administration locale sans peur du changement.

L'approche adoptée dans cet article sera la méthodologie descriptive-analytique.

L'importance scientifique de cette recherche réside dans le fait qu'elle aborde la décentralisation et le consensualisme et qu'elle les relie au problème de restructurer l'administration publique au Liban, combler les écarts de croissance entre centre et périphéries et garantir la pérennité.

Son intérêt pratique, dans l'utilisation de l'influence du consensus comme moyen qui mène à la pratique décentralisée, une école de démocratie dans l'évolution du mécanisme de gouvernement, qui jusqu'à présent n'a aucune volonté de renoncer à la concentration des pouvoirs de l'État central, même si c'est par l'intermédiaire de son personnel régional.

PARTIE I: LE SYSTÈME CONSENSUEL LIBANAIS ET LA GOUVERNANCE AU LIBAN

Chapitre I. Définition des concepts, genèse et particularités.

Il est essentiel pour toute recherche sur un paradigme de gouvernance de bien le comprendre - ou du moins d'essayer de le faire -

- (2) En termes des préférences des électeurs, accroissement de la participation des gouvernés, contrôle des gouvernants.
- (3) Par le consociationalisme le Liban pourra-t-il entamer des pourparlers et emmener les adversaires opposants la décentralisation à la table, multipliant les discours conciliant les parties pour aboutir à la Trilogie: pluralisme - consensus - décentralisation, interdépendants, complémentaires, indivisibles et indissociables.
- (4) www.decentralization-lb.org Conformément au principe d'égalité énoncé dans la Constitution, le projet a désigné des résidents effectivement dans une ville ou village déterminé et qui ont établi cette résidence effective en dehors de la circonscription de leur lieu d'enregistrement pour une durée de six ans sans interruption, payant les taxes communales dues, pour exercer le droit de vote de représentants qui se présentent aux élections des conseils des districts. Voir les principes de base sur lesquels reposait le projet élaboré par le Comité de décentralisation administrative.

afin de connaître ses principes et procédés d'y accéder. Nous définissons ce qu'est le consensualisme, et présentons la décentralisation d'une manière qui permet de débattre la réalité administrative du système consensuel au Liban.

Après avoir commencé à définir l'étymologie, les concepts, nous essayons de donner une détermination claire du consensualisme. Dérivation linguistique des termes, que signifie la décentralisation.

I- Étymologie et Définition des Concepts i. Le Consensualisme⁽⁵⁾

Du latin consensus au sens de sentiment commun, en 58-56 av. J-C, l'échec des réformes proposées par Cicéron lui font souhaiter, sous le nom de consensus universorum rassemblement de tous ceux qui, quelle que soit leur origine sociale s'accordaient sur certains principes modérés, le mot lexicalisé au 19e siècle sous le sens de large accord, le mot latin dissensus, bien qu'il ne soit pas lexicalisé en français n'apparaît pas dans les dictionnaires est utilisé pour désigner l'échec

d'une recherche de consensus, l'attitude à vouloir opposer différentes opinions sans chercher à les rapprocher⁽⁶⁾. Le terme implique en 1854 consentement différentes parties du plus grand nombre d'opinion publique pour réaliser un objectif donné procédure consistant à s'entendre sans procéder à un vote formel évitant de faire apparaître objections et abstentions, en 1861 accord général d'opinion; participe passé de consentir sentir ensemble, de la forme assimilée avec ensemble voir consentire sentir; Il existe un exemple isolé du mot datant de 1633⁽⁷⁾.

ii. La Décentralisation

En tant que préfixe latin,⁽⁸⁾ déplacement du centre vers la périphérie⁽⁹⁾ des structures administratives vers des instances régionales ou locales⁽¹⁰⁾, politique de transfert des attributions de l'État vers des collectivités territoriales pour qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière⁽¹¹⁾, mais restent sous la surveillance de l'État, lui permettant de décharger ses administrations centrales, confiant les responsabilités au ni-

- (5) Dictionnaire de l'Académie française disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/>
Nicollet Claude, in Encyclopaedia Universalis, article Cicéron, vol. 4, p.1041, col.1
<https://www.etymonline.com/word/consensus>
Encyclop?dia Universalis disponible sur <https://www.universalis.fr/encyclopedie/claude-nicolet>
Moscovici Serge et Doise Willem, Dissensions et consensus: une théorie générale des décisions collectives, Presses universitaires de France 1992, ISBN 2130442714
- (6) <http://classiques.uqac.ca/contemporains/consensus>
Dictionnaire de l'Académie française disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/>
Encyclop?dia Universalis disponible sur <https://www.universalis.fr/encyclopedie/claude-nicolet>
Nicollet Claude, in Encyclopaedia Universalis, article Cicéron, vol. 4, p.1041, col.1
Moscovici Serge et Doise Willem, Dissensions et consensus: une théorie générale des décisions collectives, Presses universitaires de France 1992, ISBN 2130442714
- (7) <https://www.etymonline.com/word/consensus>
- (8) <https://www.etymonline.com/word/decentralization>
- (9) Selon USITO <https://usito.usherbrooke.ca> suivant Oxford English Dictionary <https://www.oed.com> La délégation de l'autorité administrative financière aux autorités gouvernementales de niveaux inférieurs qui sont responsables devant le gouvernement central-est cruciale pour la gestion de l'administration publique, des responsabilités de décision en matière de stratégie de gestion publique avec des conséquences managériales entre les mains de fonctionnaires locaux sous la juridiction des gouvernements locaux élus, pour être efficace, ce processus nécessite la capacité de prendre des décisions indépendantes en matière de dotation, de gérer les conditions de service, et parvenir à une bonne gouvernance pérenne. Idem d'après Oxford University Press <https://academic.oup.com/book/7834/chapter-abstract/153030944?redirectedFrom=fulltext>
- (10) <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Decentralisation.htm>
- (11) Suivant le dictionnaire de l'Académie Française 9e édition actuelle disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D0396>

veau le plus adapté⁽¹²⁾ dans un cercle consensuel vertueux⁽¹³⁾.

II- Caractéristiques

II-i. Collins⁽¹⁴⁾ définit le système consensuel comme étant un accord général au sein des groupes, il apparaît que les institutions fondamentales d'un État doivent être adaptées à ses expériences historiques⁽¹⁵⁾, a priori les critiques des régimes consensuels soutiennent qu'ils permettent à une minorité de citoyens d'opposer leur veto à des approches qui ne leur plaisent pas, a posteriori les partisans soutiennent que les arrangements consensuels produisent un soutien collectif plus large aux modèles publics et coopèrent à accroître la légitimité et la valeur perçue de la démocratie elle-même.

II-ii. Pour assurer la participation locale dans un État unifié démocratique pluraliste⁽¹⁶⁾

à système consensuel, la décentralisation se trouve au sein des principes sur lesquels repose la représentation impartiale de la démocratie proportionnelle⁽¹⁷⁾. En réalisation des dispositions de l'Accord de Taëf au Liban 1989⁽¹⁸⁾, l'essence du développement régional accroissant la capacité à rivaliser, directement liée à la centralisation, déconcentrant⁽¹⁹⁾ le pouvoir administratif, le répartissant entre plusieurs niveaux, transférant l'autorité supérieure à un niveau inférieur pour exercer certaines fonctions, un processus déléguant partie des fonctions à une administration géographiquement éloignée pour accomplir certaines tâches, renforçant implication territoriale, contribuant à la prise de décision administrative⁽²⁰⁾.

- (12) Encyclop?dia Britannica disponible sur <https://www.britannica.com/> D'après Littré disponible sur <https://www.littré.org/>
- (13) Pasquier Romain, Guigner Sébastien, Cole Alistair, Dictionnaire des politiques territoriales, Presses de Sciences Po 2020, ISBN 9782724626025
- (14) <https://www.collinsdictionary.com/us/dictionary/english/political-consensus>
- (15) Encyclop?dia Britannica disponible sur <https://www.britannica.com/>
- (16) Se référer au texte intégral de la Constitution libanaise dans Titre VI Dispositions Finales Et Transitoires Article 95 La Chambre des députés élue sur une base égalitaire entre les musulmans et les chrétiens doit prendre les dispositions adéquates en vue d'assurer la suppression du confessionnalisme politique, suivant un plan par étapes. Un comité national sera constitué et présidé par le Président de la République, comprenant en plus du Président de la Chambre des députés et du Président du Conseil des ministres, des personnalités politiques, intellectuelles et sociales. La mission de ce comité consiste à étudier et à proposer les moyens permettant de supprimer le confessionnalisme et à les présenter à la Chambre des députés et au Conseil des ministres ainsi qu'à poursuivre l'exécution du plan par étapes. Durant la période intérimaire: a) Les communautés seront représentées équitablement dans la formation du Gouvernement. b) La règle de la représentation confessionnelle est supprimée. Elle sera remplacée par la spécialisation et la compétence dans la fonction publique, la magistrature, les institutions militaires, sécuritaires, les établissements publics et économie mixte et ce, conformément aux nécessités de l'entente nationale, à l'exception des fonctions de la première catégorie ou leur équivalent. Ces fonctions seront réparties à égalité entre les chrétiens et les musulmans sans réserver une quelconque fonction à une communauté déterminée tout en respectant les principes de spécialisation et de compétence.
- (17) Lewis Arthur William, Development with Unlimited Supplies of Labor, The British case of West Indies London New Fabian Society Research Bureau Manchester School of Social Sciences 1935, Racial Conflict and Development, Cambridge Harvard University Press 1985, Sa recommandation d'un?tat neutre pour les sociétés multiples, d'adopter le consensus, la décentralisation régionale et la participation à la prise de décision conformément à la Constitution.
- (18) Se référer au texte intégral de l'accord de Taëf 1989 dans 3- Autres réformes, sous A- La décentralisation administrative 1-2-3-4-5 En dépit de l'amendement de 1990, la charte reste la plus solide elle est toujours mise en œuvre, l'accord conclu entre le Président de la République, Béchara El-Khoury, et Riad El-Solh 1943, il n'existe pas de texte écrit officiel appelé Charte nationale.
- (19) Delvolvé Pierre, L'Administration Libanaise, Berger-Levrault 1971, Collection Encyclopédie administrative Institut international d'administration publique, Bibliothèque de l'USJ
- (20) Kabbani Khaled Mohieddine, La Décentralisation et son Application au Liban, Publications de la Mer Méditerranée 1981 Publications Oueidat Pour l'édition et l'impression 1982

Chapitre II. La relation entre consensualisme et décentralisation et son impact sur l'unité nationale.

Dans le consociationalisme système plus compatible avec les logiques complexes de la société et de la décentralisation, l'hypothèse présuppose qu'un contrat consensuel s'oppose à un contrat solennel, tout le monde gagne ou pas de décision, car les pertes et les gains se font pour le compte d'une structure et aux dépens de l'autre, les représentants d'une configuration s'opposent à la décision et la gèlent, ainsi que le principe de représentation, puisque toutes les composantes de la société sont présentes au pouvoir⁽²¹⁾.

Le consensualisme est un facteur d'influence pour que l'État gère démocratiquement⁽²²⁾ les services publics, avec une décentralisation dont la naissance a été retardée 35 ans, stipulée par le document de Taëf 1989, si nous parcourons la pratique de la décentralisation dans les projets de lois où le ministre domine à travers les chefs des régions sur le travail des conseils, ses pouvoirs

extrêmes extraordinaires sans pareils dans aucun pays démocratique, accaparant des compétences du Parlement et du Conseil des ministres, et l'ensemble des Ministères en sa possession un pouvoir extrême sur les municipalités, l'élection des conseils des régions ne se fait pas directement par le peuple, les instances et organes électifs limités aux chefs des municipalités, à leurs adjoints et aux maires, affaiblissant leurs capacités de représentation.

La tendance généralisée dominante est la décentralisation administrative, qui dispose de la personnalité juridique, de l'indépendance financière et administrative, sous la supervision du gouvernement central, réduisant le contrôle préalable et renforçant le partenariat entre secteurs public et privé, options stratégiques sans compromettre l'unité de l'État. Norman J. Johnson⁽²³⁾ a fait valoir que la décentralisation par la diversité neutre joue un rôle considérable dans la philosophie de l'administration; Charles Roig⁽²⁴⁾ a déclaré que la décentralisation réduit les conflits et les coûts; D'après CIP⁽²⁵⁾ et Programme des

(21) Ibid, op. cit., Al Majzoub Mohamad, Droit constitutionnel et système politique au Liban: & les plus importants systèmes constitutionnels et politiques au monde, Publications juridiques Al-Halabi 2002 - La Bibliothèque de l'USJ Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Dallah Sam Suleiman, Principes Du Droit Constitutionnel Et Des Systèmes Politiques, Direction des livres et publications universitaires 2002, ISBN 9789948101161

(22) Dans le contexte du phénomène de la décentralisation que nous n'allons pas louer ni critiquer, cependant nous devons essayer de donner une définition claire de la démocratie aux niveaux national et local, la dérivation linguistique du mot démocratie vient du grec "Demos" peuple et "Kratia" gouvernement, ce qui signifie que la démocratie est le gouvernement du peuple, un régime caractérisé par: Un système politique qui choisit et remplace ses représentants par le biais d'élections libres et équitables; Protège les droits de tous. La participation active du peuple en tant que citoyens à la vie publique; Les lois sont appliquées de manière égale à tous les gouvernés. Le peuple est le maître des démocraties et le pouvoir émane de lui vers les dirigeants qui jouissent du pouvoir d'une manière déterminée par les lois et pour une durée limitée seulement. Bien que les lois soulignent la nécessité de l'approbation de la majorité dans les assemblées représentatives, les droits des minorités restent garantis. Beetham David, Defining and Measuring Democracy, Sage 1994, ISBN 9781446226186 Tilly Charles, What is Democracy?, Cambridge University Press 2007, ISBN 9781139465199 Notons que selon Przeworski Adam, Sustainable Democracy, Cambridge University Press 1995, ISBN 9780521482615, page 50 Les constitutions ont l'obligation pour ceux qui les ont rédigées, ainsi que pour les générations futures, d'affirmer les garanties et de les rendre fiables. Malgré que la Constitution nest pas une condition à la démocratie, l'Angleterre est une démocratie sans constitution écrite.

(23) Johnson Norman J., Svava James H., Justice for All: Promoting Social Equity in Public Administration, Taylor & Francis Group Routledge 2011, ISBN 9781315703060

(24) Roig Charles, Théorie et réalité de la décentralisation, Percée Revue française de science politique Sciences Po University Press 1966, Volume 16, No. 3

(25) Capital Investment Program <http://www.pcm.gov.lb/Admin/DynamicFile.aspx?PHName=Document&PageID=11231&published=1>

Nations Unies pour le développement⁽²⁶⁾, c'est plus qu'un processus, une façon de vivre et un état d'esprit, répartissant des pouvoirs du gouvernement comme dans les pays développés, Il y a 40 000 administrations locales aux États-Unis et en Europe occidentale, la plus grande part des dépenses nationales est prise en charge par les gouvernements locaux⁽²⁷⁾.

La décentralisation consensuelle qui entraîne des modifications au niveau de l'État ainsi qu'au niveau des divisions administratives cazas, muhafazas, en plus d'un changement dans la relation entre l'État et les citoyens, mènera-t-elle à la stabilité et à la neutralité loin de l'immixtion extérieure, et garantira-t-elle les droits des minorités à la lumière du pluralisme intérieur, comment pouvons-nous mesurer sa réussite. D'autant plus John Stuart Mill⁽²⁸⁾ soutint que la règle participative est presque impossible en absence d'un sentiment d'appartenance et d'harmonie, surtout en raison des différentes communautés hétérogènes, nous ne pouvons trouver une opinion publique unique et unifiée primordiale à la mise en place d'une gouvernance représentative efficace. Tandis que Robert A.

Dahl⁽²⁹⁾ a fait valoir que les différences de cultures, et d'affiliations au sein de l'État limitent la participation de certains citoyens et bloquent ainsi la possibilité d'une administration pluraliste de réussir. Certains chercheurs comme Harry H. Eckstein⁽³⁰⁾ fait la distinction selon la relation entre ce que veut le citoyen et ce que font réellement les États. Pourtant, d'autres penseurs tel John B. Rawls⁽³¹⁾ a remis en question le consensus qui se chevauche en termes rawlsiens, chaque citoyen appuie une conception pour des raisons internes à sa propre doctrine, au-delà du vote et de la participation. Par conséquent, et selon le modèle de Lewis William Arthur⁽³²⁾, ces facteurs et d'autres n'empêchent pas l'établissement et le succès de la décentralisation administrative qui tente de trouver un consensus entre les diverses composantes d'un État, en accordant à ces groupes des droits collectifs égaux et équitables, tout en préservant l'unité politique de l'État malgré la décentralisation administrative régionale. Suivant cette théorie, l'avantage serait que la décentralisation administrative consensuelle intervienne après l'achèvement de la solution

- (26) <https://www.undp.org> <https://www.worldbank.org/en/country/lebanon/> Les éléments négatifs, et contraintes dans lesquelles la gouvernance est enfermée, constituent des défis austères, le plan exige coordination de la livraison au niveau central, tandis que les ministères responsables d'exécution en collaboration avec autorités régionales compétentes les municipalités par le biais de groupes de travail, agilité pour déployer ressources sur sujets urgents. Méritocratie et indépendance maintenues dans la conduite agenda technique de la Vision, assurant consensus et couverture administrative.
- (27) John Peter, Local Governance in Western Europe, SAGE Publications 2001, ISBN 9780761956372. Ebel Robert D., Petersen John E., Introduction: State and Local Government Finance in The United States, Oxford University Press 2012, ISBN 978-0199765362 Goodman Jay S., The Dynamics of Urban Government and Politics 1980, Macmillan New York 2010, ISBN 9780023448300 The Municipal Year Book, International City/County Management Association Washington D.C. 2005, ISBN 9780873268516
- (28) Urbinati Nadia, Zakaras Alex, John Stuart Mill, Individuality, and Participatory Democracy, Cambridge University Press 2010
Zakaras Alex, Individuality and Mass Democracy: John Stuart Mill, Emerson, and the Burdens of Citizenship, Oxford University Press 2009
Cerovac Ivan, John Stuart Mill and Epistemic Democracy, Rowman & Littlefield 2022, ISBN 9781793636775
- (29) Dahl Robert A., Polyarchy: Participation and Opposition, Yale University Press 2008, ISBN 9780300153576
Dahl Robert A., Democracy and Its Critics, Yale University Press 2008, ISBN 9780300153552
- (30) Eckstein Harry H., Regarding Politics: Essays on Political Theory, Stability, and Change, University of California Press 1992, ISBN 9780520071674
- (31) Rawls John Bordley, A Theory of Justice, Harvard University Press 2005, ISBN 9780674017726
- (32) Lewis William Arthur, The Theory of Economic Growth 1955, Taylor & Francis Group Routledge 2003, ISBN 9780203709665

politique et comme résultat de celle-ci, et non avant ou pendant cette dernière.

Attendu que consensualisme et décentralisation se complètent, le scénario concevable futur pour une décentralisation administrative consensuelle, constitutionnelle au Liban, qui doit être précédée par l'approbation de toutes les composantes de l'État, si tout le monde est d'accord, et la procédure est en cours, cela n'affecte pas le système consensuel libanais, mais si les opinions et les positions sont divisées et divergent, alors cette voie ne réussira pas, et la décentralisation ne sera atteinte, que par consensus et accord entre tous les segments de la patrie.

PARTIE II: GÉRER FÉDÉRALISME DES CONFESSIONS, DES MUNICIPALITÉS, TERRITORIALITÉ

Le Liban est le résultat des spécificités de sa géographie et sa longue histoire, pour arguer quels sont les mécanismes qui permettent le fonctionnement de la décentralisation, nous franchissons à la Partie II qui sera structurée en Chapitre I. Les dimensions de la décentralisation administrative dans un État unifié et Chapitre II. Opter le meilleur choix d'administration locale sans peur du changement.

Chapitre I. Les dimensions de la décentralisation administrative dans un État unifié.

L'administration libanaise géographiquement, fonctionnellement, ancienne depuis les ottomans⁽³³⁾ et les français⁽³⁴⁾. Sans résolution

de décentralisation réelle, des suggestions et projets de lois furent élaborés en 1990 et 2000. Une commission spéciale⁽³⁵⁾ commandée par le gouvernement a préparé le projet de loi portant sur la décentralisation administrative et financière 2014, comprenant les raisons de la décision d'élargissement et autonomisation de la décentralisation au-delà des municipalités et fédérations territorialement entre gouverneurs, gouvernorats et régions⁽³⁶⁾ dans toutes leurs circonscriptions, les options stratégiques approuvées et applications pratiques, conservant prérogatives et droits des municipalités, sans compromettre l'unité de l'État⁽³⁷⁾, adoptant le caza administratif comme unité compétente administrative locale décentralisée sans confessionnalisation ni dichotomie jouissant de la personnalité morale juridique et d'indépendance financière et administrative garantissant rapidité et efficacité du travail, chaque caza doté d'un conseil pleinement élu localement⁽³⁸⁾, réduisant monopolisation, contrôle préalable et lourdeur fardeau de la direction centrale, facilitant procédures et coordination, augmentant la transparence⁽³⁹⁾, substituant le fonds municipal indépendant par un fonds décentralisé équitable impartial visant nécessités du développement équilibré, favorisant partenariat entre secteurs public et privé, participation des femmes, des jeunes et résidents dans le caza, adoptant système de gouvernement électronique et n'a pas négligé d'activer la non-exclusivité⁽⁴⁰⁾.

La décentralisation administrative et finan-

(33) Rabbath Edmond, La Formation historique du Liban Politique et Constitutionnel 1904-1991, Publication de l'Université Libanaise 1986 Ammoun Denise, Histoire du Liban contemporain: 1860-1943, Fayard 2014, ISBN 9782213649122

(34) Lohéac Lyne, Daoud Ammoun et la Création de l'État Libanais, Klincksieck Paris 1978, ISBN 22520200504

(35) <http://www.legallaw.ul.edu.lb/> Le projet présenté par la Commission spéciale de décentralisation administrative constituée suite à la décision du Premier ministre du 11/7/2012 surtout les articles 132, 140, 141. Le projet de loi doit être approuvé par les deux tiers des membres du Conseil des ministres, et au Parlement selon l'article 34 de la Constitution, quorum majorité des membres, décision prise à la majorité des voix.

(36) <https://www.lcps-lebanon.org/articles/details/2153/about-administrative-decentralization-in-lebanon>

(37) <https://www.mei.edu/publications/decentralization-lebanon-not-neutral>

(38) Hayek Marie, Conférences sur le droit constitutionnel général, Publications de l'Université Libanaise 2020

(39) <https://www.freiheit.org/sites/default/files/2021-01/the-lebanon-papers-2-decentralisation.pdf> Decentralising Lebanon

(40) Kabbani Khaled Mohieddine, La Décentralisation et son Application au Liban, Publications de la Mer Méditerranée

cière l'un des principaux outils de gouvernance locale jusqu'à présent s'est opérée uniquement au niveau municipal, dans tous les autres cas, toute délégation de compétences a entraîné une décentralisation du gouvernement central vers les fonctionnaires qu'il nomme⁽⁴¹⁾. Elle consiste à céder des pouvoirs étatiques d'affaires locales ou répartir la fonction administrative entre le gouvernement central et d'autres personnes morales entités juridiques de droit public distinctes, organismes locaux ou départementaux régionaux dotés de la personnalité morale juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière⁽⁴²⁾ adaptée qui exercent des prérogatives spécifiques avec un certain degré d'indépendance sous le contrôle et la tutelle du gouvernement central, constituant l'une des techniques administratives, un système administratif et réglementaire adopté par les pays unifiés, reposant dans l'attribution de certaines compétences à des collectivités locales ou des offices indépendants, sur la reconnaissance par l'État de la personnalité juridique de ces régions. L'objectif de la répartition des emplois

administratifs est de répondre aux besoins locaux sous la supervision du pouvoir central⁽⁴³⁾. La fonction administrative répartie entre l'autorité centrale dans la capitale et les organes et institutions régionaux et locaux des communes rattachées. Les institutions publiques disposent d'une personnalité indépendante de l'autorité centrale pour exercer leurs fonctions et prendre des décisions administratives, mais elles restent soumises au contrôle de l'autorité de tutelle. La tutelle sert à protéger et à préserver l'unité de l'État et sa structure politique et constitutionnelle. Si ces organismes devenaient complètement indépendants, cela conduirait à changer la forme de l'État, passant d'un État simple à un État fédéral composite⁽⁴⁴⁾.

La décentralisation administrative élément principal de la nouvelle gestion publique NPM⁽⁴⁵⁾ prend deux formes⁽⁴⁶⁾:

I - Décentralisation régionale administration locale, Il s'agit de céder une partie du territoire de l'État à une entité spécifique, et cette entité est sous la supervision de l'autorité centrale⁽⁴⁷⁾.

1981 Publications Oueidat Pour l'édition et l'impression 1982 La décentralisation administrative, contrairement à la décentralisation politique, la non-exclusivité et le fédéralisme, le fédéralisme est un système politique, tandis que la décentralisation est un système administratif, le fédéralisme est issu de la Constitution et repose sur la répartition des pouvoirs entre unités géographiques, quant à la décentralisation, sa source est la loi et non la Constitution (or ce que le législateur donne par la loi peut le retirer par la loi), elle repose sur l'octroi de pouvoirs administratifs étendus aux unités élues localement, qui jouissent de l'indépendance financière et administrative. La non-exclusivité impose que les différents services de l'État soient dirigés directement par des employés affiliés au pouvoir central et nommés par celui-ci dans les gouvernorats et les districts, la non-exclusivité n'est rien d'autre que le fait de permettre à des fonctionnaires nommés et non élus par l'administration centrale dans les gouvernorats et les districts de fournir les services de l'autorité centrale aux citoyens dans leurs lieux de résidence, les dispensant d'aller à la capitale, afin d'obtenir ces services.

- (41) Rabbath Edmond, La Formation historique du Liban Politique et Constitutionnel 1904-1991, Publication de l'Université Libanaise 1986
- (42) <https://www.nna-leb.gov.lb> Baroud: Sans Aspect Financier, La Décentralisation Ne Vaut Rien
- (43) Fleiner-Gerster Thomas, P.W.C. Akkermans, et al, Federalism and Decentralization, Constitutional Problems Of Territorial Decentralization In Federal And Centralized States, International Association of Constitutional Law, Swtzerland Fribourg University Press 1987, Taylor & Francis Group Routledge 2019, ISBN 9780429036910
- (44) Haase Thomas W., Antoun Randa, Decentralization in Lebanon, Springer 2014
- (45) Bird Richard M., Vaillancourt François, Fiscal Decentralization in Developing Countries, Cambridge University Press 1998, ISBN 9780521641432
- (46) Cheema Shabbir G., Rondinelli Dennis A., Decentralizing Governance: Emerging Concepts and Practices, Brookings Institution Press 2007, ISBN 9780815713906 Osborne David, Gaebler Ted, Reinventing Government: The Five Strategies for Reinventing Government, Penguin Publishing Group 1993, ISBN 9780452269422
- (47) Johnson Norman J., Svava James H., Justice for All: Promoting Social Equity in Public Administration, Taylor & Francis Group Routledge 2011, ISBN 9781315703060

II- Décentralisation des installations d'utilités de services publics d'intérêt général par laquelle une facilité publique est accordée à une personne morale ou collectivités territoriales pour exercer une activité spécifique avec un certain degré d'indépendance sous le contrôle de l'autorité centrale⁽⁴⁸⁾.

Conditions du concept de décentralisation : identifier les intérêts locaux définir les pouvoirs de l'administration locale par des lois, capacité d'acquérir des droits et d'assumer des obligations, reconnaître la personnalité morale juridique des collectivités territoriales ou services autonomes et certaines compétences particulières des régions sans revenir au pouvoir central, ainsi que leur droit à jouir des moyens techniques et financiers d'administration appropriés⁽⁴⁹⁾; Élection des organes responsables par vote populaire; La présence d'une autorité de tutelle.

Les avantages des Piliers de la décentralisation administrative

Politiquement: Élever le niveau politique du citoyen à travers sa formation à la vie démocratique. Empêcher l'autorité centrale de la tyrannie. Imposer une certaine autonomie administrative et financière budget propre. Participation des gouvernés au pouvoir de décision⁽⁵⁰⁾. L'accord de Taëf 1989 prévoyait que la décentralisation administrative élargie

offrirait aux citoyens libanais la participation au gouvernement local et une prospérité sociale et économique⁽⁵¹⁾.

Administrativement: promotion de la déconcentration et la régionalisation, développement local durable incorporé, visant gouvernance efficiente fiable de l'autogestion, répondre aux aspirations de la population, permettre la préservation de spécificités et particularités propres, sortir du cadre des agences et appareils de l'État pour devenir des organismes dotés de personnalité morale juridique, indépendants administrativement et financièrement, exercés par des organismes élus au suffrage populaire, se déroulant dans le cadre de l'État unifié, l'État contrôle les décisions par l'intermédiaire de l'autorité de tutelle et, s'il outrepassé ses pouvoirs, l'autorité locale a le droit de les poursuivre devant le pouvoir judiciaire compétent⁽⁵²⁾.

Inconvénients de la décentralisation administrative :

Faiblesse de la gouvernance locale, lenteurs, retards, hésitations, manque d'expérience spécialisée⁽⁵³⁾, désaccords avec l'administration centrale et primauté des intérêts des particuliers sur l'intérêt public, l'entrecroisement des prérogatives épaissit le coût de la décentralisation⁽⁵⁴⁾.

Surtout ne pas confondre décentralisation et non-exclusivité qui est une organisation

- (48) Hamawiya Fadel, Organisation de l'Administration Locale au Liban, Série d'Etudes et de Recherches du Centre National de Développement Municipal, Bibliothèque Municipale Beyrouth 1974. Citant Al-Bitar Fouad, Droit constitutionnel et institutions politiques 1980, Dar Al-Bahess pour l'imprimerie 2004. Voir Abdul Aziz Shiha Ibrahim, Principes des Systèmes Politiques: États et Gouvernements, Maison universitaire d'édition et de distribution 1982. Kabbani Khaled Mohieddine, La Décentralisation et son Application au Liban, Publications de la Mer Méditerranée 1981 Publications Oueidat Pour l'édition et l'impression 1982.
- (49) Cohen John M., Peterson Stephen B., Administrative Decentralization: Strategies for Developing Countries, Kumarian Press 1999, ISBN 9781565490963
- (50) Haase Thomas W., Antoun Randa, Decentralization in Lebanon, Springer 2014
- (51) Ibidem Ibid Op. Cit., se référer au texte intégral de l'accord de Taëf 1989 dans 3- Autres réformes, sous A- La décentralisation administrative 1-2-3-4-5
- (52) Kabbani Khaled Mohieddine, La Décentralisation et son Application au Liban, Publications de la Mer Méditerranée 1981 Publications Oueidat Pour l'édition et l'impression 1982
- (53) Al-Bilani Bashir, Problèmes juridiques et administratifs auxquels sont confrontées les municipalités, Série d'études et de recherches du Centre national de développement municipal, Bibliothèque municipale Beyrouth 1973
- (54) www.decentralization-lb.org Conformément au principe d'égalité énoncé dans la Constitution, le projet a désigné des résidents effectivement dans une ville ou village déterminé et qui ont établi cette résidence effective en dehors de la

administrative de l'autorité centrale à travers laquelle elle établit ses centres dans les régions pour faciliter les affaires administratives des citoyens, comme la création d'un centre régional du casier judiciaire, contrôle mécanique ou des centres financiers situés dans les gouvernorats libanais qui dépendent directement de l'autorité centrale et dont les employés ne jouissent d'aucune autonomie et exécutent à la lettre les instructions de l'autorité centrale, la non-exclusivité n'entraînant aucune forme de démocratie et ne comporte aucune élection⁽⁵⁵⁾.

Chapitre II. Opter le meilleur choix d'administration locale sans peur du changement.

Les dispositions de l'accord de Taif 1989⁽⁵⁶⁾ expriment le besoin du Liban de décentralisation administrative conformément à ce qui a été énoncé dans l'introduction de la Constitution⁽⁵⁷⁾ et à ce qui a été indiqué dans la clause 3 intitulée Autres réformes du document d'accord national, comme suit :

1-L'État libanais est un et unifié sous un pouvoir central fort.

2-L'élargissement des prérogatives des mo-

hafez et des caïmacam et la représentation des différentes administrations étatiques au plus haut niveau possible dans les régions administratives en vue de satisfaire les citoyens et de répondre à leurs besoins localement.

3-La révision de la division administrative dans le sens de l'intégration nationale et de la garantie de la vie commune et de l'unité du territoire, du peuple et des institutions.

4-L'adoption de la décentralisation administrative élargie au niveau des petites unités administratives le caza et les niveaux inférieurs à travers l'élection d'une assemblée pour chaque caza présidée par le caïmacam, pour assurer la participation dans toutes les localités.

5-L'adoption d'un plan de développement unifié et global pour le pays, capable de faire évoluer les régions libanaises économiquement et socialement, et de renforcer les ressources des municipalités, des municipalités unifiées et des fédérations municipales, avec les moyens financiers nécessaires.

circonscription de leur lieu d'enregistrement pour une durée de six ans sans interruption, payant les taxes communales dues, pour exercer le droit de vote de représentants qui se présentent aux élections des conseils des districts. Voir les principes de base sur lesquels reposait le projet élaboré par le Comité de décentralisation administrative. Hayek Marie, Conférences sur le droit constitutionnel général, Publications de l'Université Libanaise 2020

(55) Salem Paul, La Décentralisation Administrative au Liban: Problématique et Application, LCPS The Lebanese Center for Policy Studies 1996, Contribution Massara Antoine Nasri, ISBN 9781886604001

(56) Se référer au texte intégral de l'accord de Taëf 1989 dans 3- Autres réformes, sous A- La décentralisation administrative 1-2-3-4-5

(57) Se référer au texte intégral de la Constitution libanaise Titre I Dispositions Fondamentales, dans le Préambule Alinéas Paragraphes a- g-i - j a) Le Liban est une Patrie souveraine, libre et indépendante, Patrie définitive pour tous ses fils, unitaire dans son territoire, son peuple et ses institutions, à l'intérieur de ses frontières fixées dans cette Constitution et reconnues internationalement. g) Le développement équilibré des régions, culturellement, socialement et économiquement constitue une assise fondamentale de l'unité de l'État et de la stabilité du régime i) Le territoire libanais est un territoire Un pour tous les libanais. Tout libanais a le droit de résider sur n'importe quelle partie de celui-ci et de jouir sous la protection de la souveraineté de la loi. Il n'est point de discrimination entre la population fondée sur une quelconque allégeance, ni de division, ou de partition ou de dimplantation. j) Aucune légitimité n'est reconnue à un quelconque pouvoir qui contredise le pacte de vie commune. i.e. La charte du droit régit et parraine l'adoption de la loi de décentralisation administrative conforme aux principes garantissant la charte du droit énoncés dans la Constitution libanaise. Le système politique change selon chaque État, cependant la composition de l'État ne change pas. Le système politique libanais a connu plusieurs transformations entre 1920 - 1926 - 1943 - 1990, on ne peut étudier la décentralisation indépendamment de la Constitution, l'autorité est théorique dans la Constitution et effective dans les conseils. Nous référons à Al Majzoub Mohamad, Droit constitutionnel et système politique au Liban: & les plus importants systèmes constitutionnels et politiques au monde, Publications juridiques Al-Halabi 2002 - La Bibliothèque de l'USJ Université Saint-Joseph de Beyrouth.

A fortiori le document d'accord national⁽⁵⁸⁾ précise au paragraphe 4 sous 2 les réformes politiques de la circonscription électorale est le mohafazat, au paragraphe 5 la répartition des sièges parlementaires, au 7 le premier parlement national non-confessionnel et sénat, tout cela indique la volonté des rédacteurs de l'accord de Taëf d'adopter la décentralisation administrative.

Dans le but de substituer le fonctionnement négatif dans la compétition au pouvoir, par la coopération entre autorités centrales et régionales, de rassurer les divers groupes sociaux, à travers résolution de changer et panique de transformation, le Liban adopte le concept de démocratie consensuelle intégrative "power-sharing" régime partisan brisé, caractérisé par le fait de ne pas être satisfait de la majorité comme seul paramètre de gouvernance, et l'ajout d'un autre critère le consensus qui inclut la participation à la gouvernance vote par régions, une vision issue de l'essence de la démocratie représentative en communauté centripète culturellement divisée⁽⁵⁹⁾, comme l'un des modèles de démocratie, convenable en décentralisation administrative des sociétés pluralistes⁽⁶⁰⁾, afin de stimuler toutes les composantes géographiques, exprimant une stratégie de gestion à travers la concorde entre les différentes élites. Ce concept initié après la Seconde Guerre mondiale, le continent européen a embrassé l'idée et l'a développée dans de multiples modèles Belgique, Pays-Bas, Suisse et Autriche, adhérer aux valeurs démocratiques face aux caractéristiques sociétales. Il en ressort à quel point la décentralisation administrative consensuelle est le pas vers une

cohésion État et flexibilité dans la prise de décision, l'action dans régions et périphéries, et partage de gouvernance organisationnelle décentralisée.

La théorie de la démocratie consensuelle repose sur le fait que la sévérité des divisions sociétales constitue un obstacle pour la continuité de l'État⁽⁶¹⁾. Donc, le consensus reste un espoir légitime qui garantit la création d'un terrain d'entente, sur lequel l'impartialité est atteinte.

Notre société complexe pluraliste se caractérise par la disparité au sein des secteurs⁽⁶²⁾, où les divisions sont liées aux lignes des inégalités sociales existantes, dans ce que l'on peut qualifier de dictature de la minorité et l'impact de cette dimension sur la structure de gouvernance dans l'expérience libanaise, cependant en décentralisation administrative c'est une véritable garantie pour tous, la question reste liée aux valeurs démocratiques, en tant que culture sociétale dirigeante qui promeut la prise de conscience de l'inévitabilité de l'intérêt national⁽⁶³⁾, mais aussi le principe selon lequel l'autorité centrale reconnaît l'existence d'intérêts locaux distincts des intérêts nationaux et selon lequel les collectivités locales acquièrent une personnalité juridique, liant les organes de contrôle à l'autorité législative le Parlement plutôt qu'à l'autorité procédurale Conseil des ministres, vu que la mission du Parlement est de contrôler le travail des institutions officielles et publiques y compris les municipalités et les tenir pour responsables, tout en appliquant le monitoring électronique pour résoudre le débat stérile sur la censure préalable et le post-contrôle.

(58) Se référer au texte intégral de l'accord de Taëf 1989 dans 2 Les réformes politiques A- La Chambre des députés 4- La circonscription électorale est le mohafazat. 5- a) b) c) 7-

(59) Arend Lijphart, Democracy in plural societies, New Haven Yale University Press 1977.

(60) La logique de l'état segmentaire d'Ibn Khaldûn, organisé autour de structures communautaires, contribue à expliquer le processus qui affecte l'état.

(61) Touraine Alain, Qu'est-ce que la démocratie?, éditeur Fayard 1994, ISBN 2213592012

(62) Atallah Tony, Les Systèmes politiques comparés, Conférences & séminaires, Université Libanaise branche II, Jal el dib

(63) Messarra Nasri Antoine, Les Systèmes politiques: Le modèle politique libanais et sa survie, essai sur la classification et l'aménagement d'un système consociatif, Publications de l'Université libanaise, Section des études juridiques, politiques et administratives 1983

Quant aux problèmes de décentralisation et démocratie consensuelle qui s'aggravent dans les États du tiers monde, non seulement parce qu'ils sont souvent divisés, sectaires et religieux, avec clivage même entre élites et base, mais parce qu'ils sont nouvellement émergents, et n'ont pas testé les problèmes des systèmes, outre leurs problèmes sociaux, avec leur retard technologique, tout cela pousse de nombreux obstacles à la décentralisation, il se réfère à la capacité d'accumuler un régime consensuel⁽⁶⁴⁾, la sensibilisation des élites politiques et la capacité des défis à unifier les intérêts et les objectifs des composantes de la société avec la participation active de la population, entre gouvernabilité et légitimité démocratique.

Dans le contexte de la quête d'une décentralisation par démocratie consensuelle comme meilleure stratégie à adopter pour capacités de résilience en cas de crises⁽⁶⁵⁾, les États de leur modèle démocratique, n'ont sur le long terme pas grand-chose à craindre des coercitions⁽⁶⁶⁾, la leçon historique comparative confirme que la démocratie consensuelle n'est pas l'apanage de sociétés pluralistes multiconfessionnelles, identitaires ou symboliques de sectarisme qui s'énonce par le caractère existentiel de la lutte à l'Orient. Comme on peut constater au Liban une problématique épinglant la thématique de

découpage idéale des districts depuis l'étape pré-indépendance ensuite en république indépendante à la IIe république et jusqu'à l'ébauche de la IIIe république, sans démocratisation ou démocratie en arrêt a conduit à l'ensevelissement de l'aspiration vers la décentralisation mise aux oubliettes, les degrés de dysfonctionnement dont endure le régime libanais, blocage de l'État et des institutions en pannes censés être le moteur de toute décentralisation, l'enjeu et le bénéfice de conserver le consensus dans un environnement assez peu favorable.

Recommandations

Le Liban élaborera son plan réformiste national des mesures correctives suivantes

I.le gouvernement doit subventionner la décentralisation en tant que levier consensuel⁽⁶⁷⁾.

II.normaliser formalités de la routine administrative par le gouvernement électronique TIC⁽⁶⁸⁾.

III.résoudre les inégalités⁽⁶⁹⁾ par suppression des disparités⁽⁷⁰⁾.

IV.performer la démocratie durable, dépêcher prise de décisions en productivisme.

V.programmes partenariat⁽⁷¹⁾ secteurs public privé en adaptation aux évolutions rapides.

(64) Lehbruch Gerhard, A non-competitive pattern of conflict management in liberal democracies: The case of Switzerland, Austria & Lebanon, paper presented @ the 7th World congress of the International Political Science Association, Brussels 1967

(65) La décentralisation développe les relations entre les sectes au sein du système consensuel.

(66) Koch Cordelia, La constitution libanaise de 1926 à Taëf, entre démocratie de concurrence et démocratie consensuelle, gypte/Monde arabe, troisième série, n°2, 2005 - les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes: de l'autoritarisme à la démocratisation, CEDEJ Les sectes subsistent, mais elles n'ont aucune autorité sur ceux qui leur sont soumis. Le message aux dirigeants politiques des sociétés plurielles doit être de s'engager dans une forme d'ingénierie de planisme s'ils souhaitent établir ou renforcer des institutions démocratiques dans leur pays, ils doivent devenir des ingénieurs consociatifs.

(67) <http://www.pcm.gov.lb/> les déclarations ministérielles depuis 2005 sur la décentralisation administrative élargie.

(68) Technologies de l'information et de la communication.

(69) La question des loyautés et des affiliations étrangères.

(70) <http://www.presidency.gov.lb/> Discours de prestation de serment du Président Suleiman: "Le développement équilibré un pilier essentiel de l'unité de l'État et de la stabilité du système, l'application d'une décentralisation administrative élargie est un élément important de ce développement, pour éliminer l'injustice et corriger les inégalités sociales, économiques, culturelles et disparité entre les régions".

(71) <https://www.libandata.org/> Le texte intégral de la loi sur les municipalités libanaises conformément au décret législatif n° 118 du 30/6/1977 et ses amendements surtout chapitre 7 de la loi, articles 89 et suivants, Voir rapport annexé à la loi

VI.achever la transition vers solutions décentralisées, sinon le Liban restera une nation vide de structure, amputée des régions, étrangère aux yeux du peuple en désaccord avec ses besoins, aspirations et attentes.

CONCLUSION

L'État du Liban a été établi sur une structure sociale traditionnelle de démocratie consensuelle, mais un État loin des gens des zones de résidence et de travail, coupé d'eux. Ces relations se sont poursuivies après l'indépendance avec marginalisation et absence d'équité envers différents groupes au sein du pouvoir local et régional. Le Liban a continué à la lumière d'une centralisation excessive qui ne délègue même pas les pouvoirs les plus simples. Ce qui a conduit à des propositions appelant à la division et au fédéralisme, en plus de la confusion et la méconnaissance de la différence entre décentralisation administra-

tive, politique, et non-exclusivité.

Le moment est venu au Liban, à la croisée d'une nouvelle perception de réorganisation⁽⁷²⁾, régi par des relations autoritaires et de subordination⁽⁷³⁾, de réinventer le concept local de gouvernance⁽⁷⁴⁾, de réduire les charges bureaucratiques et d'arrêter la sur-centralisation du système administratif qui permet de monopoliser la décision sur les affaires de chaque village affaiblissant la gouvernance, distançant l'État du peuple, au lieu de renoncer à l'exclusion et aux angoisses de fragmentations, commencer à construire un nouveau Liban, conformément au document d'entente Nationale. Pour combler les écarts de croissance entre le milieu et les régions.

En perspective décentralisée, le régime libanais peut-il perdurer et atteindre la stabilité démocratique sans consensus de satisfaire toutes les composantes?

p. 48 relative au fonds décentralisé, le mécanisme de répartition des fonds et les indicateurs approuvés; Le projet a consacré le chapitre 8 au partenariat entre secteur public et secteur privé, la loi sur le partenariat n'a pas encore été approuvée, nonobstant les déclarations ministérielles depuis 2005.

(72) Devant l'état de paralysie la quasi-impossibilité d'entente, la décentralisation consensuelle neutre nest pas une solution rapide et radicale que la société est obligée d'adopter, mais plutôt une culture qui vient de la société avec une réforme parallèle du système, à travers laquelle l'état accède aux règles et aux pratiques d'une véritable démocratie sans marginalisation.

(73) Lorrain Dominique, Après la décentralisation: l'action publique flexible, Percée 1993

(74) Le Galès Patrick, Politique urbaine et développement local: Une comparaison franco-britannique, LHarmattan 1993, ISBN 9782296276659